

B E Y O Ğ L U

DIRECT.: Beyoglu, Istanbul Palace, Impasse Olivo — Tél. 4189
REDACTION: Galata, Eski Banka Sokak, Sen Piyer Han 2 ci kat
Tél. 49266

Pour la publicité s'adresser exclusivement
à la Maison
KEMAL SALIH-HOFFER-SAMANON-HOULI
Istanbul, Sirkeci, Ajiretendi Cad. Kahraman Zade H. Tél. 20094-95

Directeur-Propriétaire: G. Primi

QUOTIDIEN POLITIQUE ET FINANCIER DU SOIR

La thèse turque au sujet des mesures conservatoires dans le "sancak" a triomphé

Une commission neutre de contrôle et de sécurité sera constituée

La France rappellera ses renforts

La ratification du traité franco-syrien par le Palais-Bourbon est suspendue

Genève, 15 A. A. — L'Agence Havas communique: M. Edwards, président du conseil de la S. D. N., ouvrit la séance à 10 heures 30. M. Viénot, exposant le point de vue de la France dans l'affaire d'Iskenderun, rappela que la France est liée à la Turquie par des liens d'amitié sincère et profonde.

M. VIENOT AFFIRME QUE... M. Viénot oppose ensuite à la thèse turque l'analyse minutieuse des textes signés en 1920 et en 1923 relatifs aux Etats du Levant. Les conclusions en sont les suivantes:

«La France, en traitant avec la Turquie en 1921, agissait bien en vertu du mandat. Elle n'avait pas une autre qualité pour le faire. La France ne s'étant jamais vu attribuer des droits de souveraineté sur le territoire syrien, ne pouvait l'acquiescer par un accord simple - ment destiné à fixer les frontières de ce territoire. La France agissait pour le compte de la communauté syrienne dont l'ensemble des territoires devait être constitués en Etats appelés à l'indépendance.»

Enfin, le «sancak» ne possédait aucune vocation spéciale à l'indépendance en dehors de la communauté syrienne. L'application de ces principes ne donna lieu dans le «sancak» à aucune récrimination de la part des populations, ou du gouvernement turc depuis 15 ans, pas plus que la Turquie ne protesta contre la participation du «sancak» à la vie nationale syrienne.»

M. Viénot rappela que la S. D. N. approuva en 1930 le statut organique des Etats du Levant, en vertu duquel le «sancak» est régi par la constitution syrienne et un régime organique particulier.

Il exposa d'après les stipulations du traité franco-syrien que le traité d'émanation de la Syrie n'affectera nullement le régime spécial du «sancak», ni les droits dont bénéficient les éléments turcs de la population.

«Toutefois, dit-il, au cours des récents échanges de vues franco-turcs, le gouvernement français tint à offrir au gouvernement turc de discuter avec lui ce régime. Cependant, le gouvernement turc ne s'estima pas satisfait et insista pour remettre la cause de l'allégeance politique du «sancak» et obtenir l'érection de cette circonscription administrative de l'Etat syrien en un Etat indépendant. Cependant, la constitution du «sancak» en un Etat indépendant n'est pas contenue dans l'accord d'Ankara.»

UNE ALLUSION A L'OPINION PUBLIQUE SYRIENNE

M. Viénot montra que le conseil est maître de sa décision, mais il attirera son attention sur les aspects pratiques du problème et il dit: «Dans le cas où le conseil déciderait la séparation du «sancak» d'avec la Syrie, l'opinion arabe syrienne serait amenée à constater que l'indépendance syrienne aurait pour corollaire non pas la réalisation de l'indépendance syrienne, mais l'institution d'un territoire rattaché à la Syrie depuis que la Syrie existe en tant qu'Etat, c'est-à-dire depuis 14 ans. Il ajouta qu'il entendait avec étonnement le délégué turc représenter le «sancak» comme subissant actuellement une imposante pression militaire et dit: «Si la puissance mandataire renforce ses troupes stationnées au «sancak» c'est en raison de l'ensemble des faits traduisant l'effort de certains éléments désireux d'empêcher la population du

«sancak» d'exercer ses droits civiques.»

LES MESURES CONSERVATOIRES

M. Viénot conclut en exprimant les sentiments du gouvernement français sur les mesures conservatoires que le conseil pourrait décider. Le gouvernement français est prêt à donner son assentiment aux dispositions qui auraient l'objet d'éviter les incidents à la frontière et dans le «sancak». Toutefois, il ne peut perdre de vue les considérations suivantes: La puissance mandataire a certaines attributions que lui impose le mandat. Elle ne pourrait être favorable aux mesures empiétant sur ses attributions, et qui équivalaient à la suspension partielle de ce mandat. Le gouvernement français suggère donc l'envoi d'observateurs neutres de part et d'autre de la frontière.

M. Viénot a la conviction que ces mesures produiront immédiatement l'apaisement dans les régions intéressées. M. Rüsti Aras remercia M. Viénot pour les sentiments d'amitié qu'il exprima au nom de la France pour la Turquie, et se réserve d'exposer au conseil l'aspect juridique et politique de la question.

Le débat a été renvoyé à la séance du soir, si le rapporteur peut terminer son rapport.

LA REPOSE DU Dr ARAS

Voici la réponse du Dr. Aras au discours de M. Viénot:

Je tiens tout d'abord à remercier le représentant de la France pour les termes et la courtoisie de son exposé, ainsi que pour les assurances réitérées d'amitié qui unit la France à la Turquie, assurances qui ne sont que l'écho de nos propres sentiments.

Je dois indiquer que j'ai évité d'entrer dans le fond de la question me réservant de faire quand la question se posera devant le conseil un exposé clair et détaillé qui, je l'espère, convaincra le conseil. A cette occasion, je voudrais remercier le représentant de la France pour un document qu'il a cité, document qui, par hasard curieux, dont

je m'abstendrai ici de rechercher l'explication, vient encore s'ajouter à la série des documents dont je ne croyais pas le nombre si considérable et qui, de près ou de loin, visent les articles du traité de 1921.

Je tiens dès maintenant à relever comme membre de la S. D. N., que dans un territoire sous mandat pour lequel le conseil ne peut formuler que des recommandations touchant l'administration, on ne saurait prévoir un traitement inégal pour deux territoires. En effet, ceci ne pourrait constituer des bases juridiques et politiques sans dépasser la compétence du conseil et sans nier la raison même de son existence.

Je me borne pour le moment à cette courte intervention. Animé du même esprit de conciliation que mon collègue le représentant de la France, je suis tout prêt à entreprendre des conversations avec le rapporteur en vue de régler les questions pratiques qui se posent à nous actuellement.

M. Viénot répondit: Je suis pleinement d'accord avec Son Excellence le représentant de la Turquie pour penser qu'après deux exposés qui ont porté en partie sur le fond, j'ai moi-même été amené à développer un peu plus longuement mes considérations sur ce sujet en raison de la façon assez nouvelle pour nous tous dont se présentait le débat. La tâche la plus utile que puisse remplir le conseil, en attendant que le rapporteur ait pu, sur les deux thèses juridiques en présence, soumettre son rapport au conseil en janvier prochain, serait la prise en considération des mesures pratiques qui peuvent être immédiatement appliquées. Je serais heureux si dans le plus bref délai, ces mesures provisoires pouvaient intervenir en plein accord, je suis certain, entre le représentant de la Turquie et moi-même.

La séance que le conseil de la S. D. N. devait consacrer ce soir à l'affaire d'Iskenderun a été ajournée à demain. (Lire en deuxième page le texte intégral de l'exposé de M. le Dr. Aras à la séance d'avant - hier du conseil de la Société des Nations.)

La réalisation de l'accord

Paris, 16 (Par Radio). — M. Sandler (Suède), désigné comme rapporteur dans la question d'Antakya, a eu hier, au soir, des entretiens avec les chefs des délégations française et turque au cours desquelles un accord est intervenu sur les mesures conservatoires à prendre pour le maintien de l'ordre dans le «sancak».

Il a été décidé:

- 1° De constituer une commission de contrôle et de sécurité composée de membres neutres, agissant pour le compte de la S. D. N.;
2° De rappeler les renforts envoyés par la France en Syrie à la suite des derniers événements;

3° Enfin, la France s'engage à ne pas présenter avant janvier au Palais-Bourbon le projet de ratification du traité franco-syrien. La ratification dudit traité par la Syrie suivra son cours normal.

Après l'adoption de ces mesures par le Conseil de la S. D. N., la session extraordinaire convoquée sur la demande de l'Espagne sera clôturée ce matin.

L'inauguration du stade d'Ankara

Le discours de M. İnönü. — «Galatasaray» battu

Ankara, 16. — Une foule nombreuse assista hier à l'inauguration du stade d'Ankara. Le premier ministre, M. İsmet İnönü, prononça un vibrant discours, disant notamment: «Les dirigeants de la Turquie s'efforceront de créer partout des stades qu'ils considèrent comme la plus précieuse des écoles. La nouvelle génération qui aura plus tard à diriger les destinées de la Turquie sera formée au grand air.»

Le discours du chef du gouvernement fut radiodiffusé dans tout le pays. Immédiatement après cette allocution, les équipes de Galatasaray et d'Ankaragücü pénétrèrent sur le terrain. Pendant que M. İnönü se rendait à pas lents vers le milieu du terrain, la musique faisait entendre l'hymne de l'Indé-

Une épée d'honneur est offerte à M. Mussolini

Les frontières de l'Ethiopie, dit-il, seront défendues par un sabre bien trempé

Rome, 15. — Après l'inauguration des plaques commémoratives, apposées au Sénat, le président Federzoni a prononcé un discours dans lequel il a évoqué les phases de la campagne d'Ethiopie et a offert une épée d'honneur à M. Mussolini. Le «Duce» a pris la parole ensuite pour prononcer la courte allocution suivante: Honorables sénateurs, j'apprécie profondément la valeur symbolique du don que vous m'offrez et surtout le sentiment qui vous inspire. Votre geste coïncide avec l'occupation désormais intégrale, de tous les territoires de l'Empire. Cette frontière, comme toutes les autres frontières de la patrie, seront efficacement et puissamment défendues à tout moment par une épée bien trempée et tenue d'un poing ferme. Je vous remercie.

Les soumissions à Tiggió

Addis-Abeba, 15. — A Tiggió, capitale du territoire des Aroussi, récemment occupée par la colonne Mariotti, affluent les soumissions des chefs, des populations et du clergé. La livraison des armes s'effectue activement.

Tiggió, au Sud-Est du lac Zouai et au Nord-Est du lac Langana, est à une altitude de 2.405 mètres. La région des Aroussi qui est contiguë, au Nord, au Harar et à l'Est avec l'Ogaden, est l'une des plus belles zones de l'Ethiopie méridionale. Elle est dominée par la chaîne des monts Galamo et Herosa, avec plusieurs sommets qui dépassent 4.100 mètres. Font partie du même système de montagnes, les monts Cilalo (3.655 m.) et Caccá (3.820 m.), au Nord et au Sud de Tiggió. A l'Ouest du Cilalo, un vaste pla-

teau, en terrasses, fait face aux lacs Zouai et Langana et offre une série de panoramas parmi les plus pittoresques d'Ethiopie. Le plateau est intensément cultivé; il produit du lin et du blé; plus au Sud, de vastes prairies sont réservées à l'élevage des chevaux.

Les Aroussi sont une tribu Galla; ils sont, en grande partie, musulmans. Ils ont été souvent cités dans les comptes rendus de la campagne de Vittorio Bottego, dans la haute vallée du Djiouba; la partie septentrionale du pays a été parcourue par le duc des Abruzzes lors de son voyage de 1928, aux sources de l'Ouebi. Tiggió, où les «Ascaris» du colonel Mariotti sont entrés le 4 décembre, fut précisément l'un des points d'étape du duc des Abruzzes, qui y avait reçu l'hommage des populations.

Les Aroussi avaient résisté pendant 16 ans aux Choms de Ménélik qui ne soumit définitivement le pays qu'en 1895.

Une mission malarologique

Addis-Abeba, 15. — Une mission malarologique italienne est partie pour la haute Somalie en vue d'accomplir des études sur les conditions sanitaires des diverses régions. Par décision de M. Mussolini, le centre d'études malarologiques sera établi à Addis-Abeba, avec des stations avancées de prophylaxie et d'étude dans toutes les zones susceptibles de recevoir une colonisation métropolitaine.

L'occupation de Kaffa

Rome, 16 A. A. — La colonne opérant sous les ordres du général Malta, a occupé en Ethiopie la fertile région de Kaffa et sa capitale, Bonga.

Est-ce le début de l'offensive contre Madrid ?

FRONT DU NORD

Séville, 16 A. A. — Un communiqué officiel a été radiodiffusé, disant notamment:

Nos troupes passeront à l'attaque sur le front de Santander et s'empareront de la localité de Quintanillas de la Escalade. Les rouges perdirent 70 morts et 100 blessés au cours de l'engagement.

FRONT DU CENTRE

Paris, 16. — Les nationalistes ont attaqué hier sur trois points différents les défenses autour de Madrid: au Nord-Ouest de la capitale, dans la Cité Universitaire; au Sud, dans la zone de Carabanchel Alto, autour du petit village de Val del Morillo et au Nord-Est. Les gouvernements affirment avoir repoussé toutes ces attaques. Par contre, les nationalistes soutiennent avoir entièrement occupé le village de Boadilla, qui fut le théâtre de combats acharnés.

Il se pourrait que les attaques de la journée d'hier soient le début de la grande offensive annoncée déjà à plusieurs reprises comme imminente.

De Salamanque, on signale qu'un avion gouvernemental de bombardement abattu hier avait pour pilotes, mécaniciens et observateurs, un Français, un Anglais, un Soviétique et un Espagnol.

Le projet anglo-français de médiation

Un exposé de M. Eden

Londres, 16 A. A. — Aux Communes, répondant à quelques questions, M. Eden a fait hier soir l'historique des négociations en vue d'une médiation en Espagne et déclara:

«Les gouvernements italien et allemand, tout en exprimant les doutes sur le succès du projet de médiation, se déclarèrent prêts à examiner toutes les propositions formulées par les autres gouvernements de se joindre à ces gouvernements en cas où ces propositions se transformeraient en actes. Le gouvernement portugais, en indiquant les difficultés d'un tel plan, répondit que si les deux parties en Espagne désirent une médiation, il sera prêt à étudier la forme que cette médiation pourrait prendre.»

Les volontaires pour la «brigade internationale»

On en recrutait à Prague

Vecer, annonce la découverte à Prague, d'un bureau de recrutement communiste clandestin qui embauchait des volontaires pour l'Espagne.

La direction de la police, rapporte ce journal, avait été informée depuis un certain temps que de nombreux ressortissants tchécoslovaques traversaient la frontière, surtout celle de la Bohême Orientale, pour se rendre à Barcelone ou à Valence. Récemment, on en captura ainsi six. Soumis à un interrogatoire, ils avouèrent avoir été engagés par un bureau de recrutement fonctionnant à Prague, Karolinenthal. Une perquisition à l'adresse indiquée amena la découverte d'un bureau de recrutement fonctionnant au profit de la «brigade internationale» de Madrid.

A propos des lois sur la presse

Journalistes et maitres-chanteurs

Il est toujours avantageux pour un pays de profiter de l'expérience acquise par d'autres, et l'habitude de tirer des conclusions de tel ou tel fait se passant à l'étranger mériterait peut-être d'être adoptée avec empressement. Ces jours derniers, la Chambre française, par 359 voix contre 183, a adopté l'ensemble du projet de loi sur la presse. Il est plus ou moins draconien, mais dans son ensemble, plein de mesures opportunes. Le seul inconvénient réside, selon nous, dans le fait que les articles peuvent être interprétés trop facilement de diverses manières au cas où la conscience des juges aurait tendance à l'élasticité.

Les principales dispositions de cet important projet de loi sont les suivantes: — Les journaux seront constitués en société anonyme. Les noms des administrateurs seront publiés.

— Exceptions pour les bulletins d'anciens combattants, syndicaux ou techniques et les journaux départementaux. — Poursuite de fausses nouvelles de nature à troubler la paix publique, ou les relations internationales et publiées en connaissance de cause et de mauvaise foi. — Poursuite contre la diffamation et l'injure. — Les délits de fausses nouvelles, pro-

Les troupes gouvernementales ont encerclé Siangfou

Un entretien dramatique entre les deux maréchaux

Paris, 16. — On annonce que les troupes gouvernementales ont encerclé Siangfou la capitale de Shaing-Sueh-Liang et attendent des ordres de Nankin pour passer à l'attaque.

Nankin, 16 A. A. — L'Australien Donalds, revenu de Siangfou, dément qu'une contre-révolte ait éclaté à Siangfou. Donalds décrit l'entretien entre Chang-Kai-Shek et Chang-Sueh-Liang. Celui-ci implora Chang-Kai-Shek d'accepter la proposition déjà faite à Nankin, et concernant l'alliance avec l'U. R. S. S. contre le Japon. Chang-Kai-Shek, qui, au cours des précédentes entrevues avait refusé de parler, déclara à ce jeune maréchal que ce qu'il demandait était impossible dans les conditions existantes.

Chang-Kai-Shek demanda à Donalds d'envoyer à Mme Chang-Kai-Shek un message lui défendant d'essayer de venir à Siangfou.

L'impression en Allemagne

Berlin, 16 A. A. — Une extrême confusion règne encore dans l'opinion allemande au sujet des événements de Chine.

L'ambassade de Chine est en contact constant avec les ambassades de Paris et de Londres pour être au courant des dernières informations. Les milieux diplomatiques japonais se montrent réservés. Ils déclarent regretter les complications actuelles, car le Japon suivait avec intérêt et sympathie les tendances d'unification de Chang-Kai-Shek.

La presse continue à développer des points de vue opposés sur les raisons du soulèvement de Chang-Sueh-Liang.

Les précautions militaires de l'U.R.S.S.

Londres, 16. — La presse fournit de nombreux détails sur les répercussions que les événements de Chine ont eues en U. R. S. S. Le maréchal Blücher, commandant en chef des forces soviétiques d'Extrême-Orient, est parti en avion pour Kabarowsk. Suivant le Daily Telegraph, l'U. R. S. S. aurait massé à la frontière dix divisions et 600 avions.

Passé de danser, mais se marier à cet âge!...

New-York, 15. — La célèbre étoile de music-hall, Mistinguett, annonce son prochain mariage avec le Cubain Anleto Batistti de descendance française, président d'une banque.

La première rencontre entre les deux futurs conjoints eut lieu à Cannes. Quoique Mistinguett soit plus âgée que Batistti, ce dernier est très épris d'elle.

Le couple accomplira son voyage de nocces probablement en Extrême-Orient.

Notre conviction personnelle est que de telles mesures, judicieusement appliquées, loin de nuire à l'essor de la pensée française, ne contribueront qu'à raffermir à l'étranger, le prestige et le rayonnement de ce pays.

Sous l'action de passions politiques ou de plans personnels, la presse française a trop souvent servi à discréditer le pays à l'étranger. Nul facteur de propagande anti-français n'a, en effet, exercé contre la France, autant de ravages que la grande presse française elle-même!

Aussi, le nouveau projet de loi prévoit-il à l'égard de pareils délits l'adoption des mesures salutaires qui s'imposent.

Le monde journalistique turc doit suivre avec attention les controverses qu'a suscitées en France la présentation de ces lois. La G. A. N., qui est, si je ne me trompe pas, à la veille de promulguer une nouvelle loi, aurait peut-être avantage à adopter pour le bien de notre pays

Certains paragraphes du projet français. Mais une chose à laquelle nous devons veiller par dessus tout, c'est la protection du public et des vrais journalistes. C'est dans un esprit de protection pareil que l'on doit s'efforcer de trouver la base de toute future législation de presse intéressant la nation turque.

Chez nous, la principale faute de la loi en vigueur réside dans le fait qu'elle permet aux gredins de tout calibre et de tout acabit, de se dire « journalistes ». La mentalité « légalisée » du reste, de l'organisme actuel, incite les autorités compétentes à s'intéresser beaucoup plus aux journaux, c'est à dire, aux feuilles, qu'aux journalistes.

De l'existence d'une pareille mentalité émanent toutes les erreurs et tous les abus.

Un journal a-t-il publié quelque chose contre le pays, le régime ou des personnalités ne devant pas être attaquées? On se contente de le suspendre, et souvent, cela est tout.

Le délit n'a, pourtant, pas été perçut par le journal, mais par des journalistes qui le dirigent. Pourquoi ne les punit-on pas? De quel droit laisse-t-on ces perturbateurs de l'ordre collectif et individuel se promener, libres, menacer les honnêtes gens et continuer, impunément, la scandaleuse série de leurs méfaits?

Je parle surtout de ces journaux, qui ne sont que des feuilles de chantage.

Leurs éditeurs, depuis des années, s'attaquent à la vie privée des gens, fouillent leur intimité, l'établissant aux yeux du public agrémentée de calomnies monstrueuses. Le fait que de tels « journalistes » existent et très souvent prospèrent (ce qui n'est, hélas! pas souvent le cas pour les honnêtes éléments de notre profession), prouve, mieux que toute rhétorique, que notre loi sur la Presse, tout en étant copieusement émaillée de rigueurs parfois anachroniques, est incapable de mettre à la raison des forbans semblables à ceux qui peuplent certaines imprimeries louches de Galata. Il ne faut plus que les lois devant réglementer les devoirs et les droits de notre profession soient trop sévères pour les journaux et pas assez pour les journalistes.

Contrairement à l'état actuel des choses, nous souhaiterions plutôt que la nouvelle législation soit plus sévère pour les individus que pour les institutions. Ce n'est qu'à ce prix, et à ce prix seul, que les journalistes de Turquie, les vrais, pourront finalement se grouper entre eux, sans qu'il y ait dans leurs rangs ces brébis galeux qui font, en même temps, honte au pays et à la profession.

Plusieurs journaux de chantage ont été fermés chez nous, surtout depuis la réorganisation de la Direction Générale de la Presse du Ministère de l'Intérieur. Cependant, la loi dont peut se servir à cet effet l'institution susindiquée, ne lui permet pas de mettre fin radicalement aux menées des maîtres-chanteurs.

Par exemple, si un journal, paraissant sous le nom de « Galata » commet des délits tombant sous le coup de la loi, il est tout au plus suspendu.

Mais le jour suivant, son directeur, qui, par ses publications de mauvaise foi, a prouvé qu'il est un homme indigne, a la pleine liberté de publier, sous le nom de « Tophane » ou tout autre nom, un journal qui, étant dirigé par le même individu, ne peut qu'avoir la même ligne de conduite et la même mentalité.

Dans de telles conditions, avec des lois pareilles, il est presque impossible de mettre un terme aux menées des maîtres-chanteurs, qui s'en donnent à cœur joie.

Le régime kamaliste, qui a si puissamment contribué à l'essor moral et matériel du peuple turc, doit songer également à mettre à l'abri des maîtres-chanteurs les honnêtes gens, en dressant devant les premiers l'épouvantail d'une loi dont la peine minimale doit consister, pour le moins, à quelques mois de prison.

Une fois pour toutes, il faut en finir. La fermeture d'un journal n'est pas une mesure. L'objectif des autorités compétentes doit être de mettre sur pied une loi capable de museler à jamais, et dans les 24 heures, tout « journaliste » de mauvaise foi, convaincu de délit vis-à-vis de l'opinion publique, et se mélangant de la vie privée des gens.

Il importe que cette nouvelle loi, que nous souhaitons draconienne, pénible et stigmatisante à jamais tous les éléments douteux, maîtres-chanteurs, journalistes marrons et autres, lesquels, sous le manteau du journalisme, s'adonnent aux pires pratiques contre l'honneur du pays et de la population.

Nous sommes de ceux qui pensent, que le journalisme est un apostolat de tous les instants au service du pays et du peuple.

Quiconque vient à cette profession sans ce désir et cet idéal est indigne de la servir.

Nous demandons au gouvernement de la République et à la C. A. N. de Turquie, de promulguer et d'appliquer des lois à la hauteur du régime, protégeant les idéalistes, et punissant de façon tout à fait exemplaire tous les éléments cherchant, par de viles manœuvres, à saper une Foi et un Sein dont nous avons absolument besoin.

Nous voulons une loi sur la Presse défendant notre personnalité et digne de sauvegarder l'existence et la profession de gens qui, comme les vrais journalistes turcs, n'ont d'autre fortune et d'autre orgueil que l'honneur du pays, celui de leur profession et leur honneur propre.

A. LANGAS-SEZEN.

La nouvelle guerre et le Croissant-Rouge

Dans le «Kizil Ay» d'hier, M. Fahri Rifki Atay a publié l'intéressant article que voici :

Il est certain qu'après les guerres d'Ethiopie et d'Espagne, personne ne doute plus de cette vérité : «dans les guerres modernes, il n'y a plus de fronts»; l'enfant de trois jours, qui dort dans la chaumière la plus lointaine, au fond du pays, est aussi exposé au danger que le factionnaire qui veille à la frontière, et, autant que lui, il est au front.

Admettons que, dans les événements d'Ethiopie, la haine des races ait pu avoir sa part; mais ceux qui asphyxient au moyen de gaz les veuves de Madrid sont peut-être ceux qui, quelques mois plus tôt, leur baissent la main dans des réunions mondaines. A quoi sert, à cet égard, toute la littérature des partisans de l'«humanisation» de la guerre?

D'ailleurs, Ludendorff dit précisément : «C'est précisément cela qui signifie humaniser la guerre. Le meilleur moyen d'épargner à un pays les douleurs d'une longue guerre, la lutte de tranchées se poursuivant pendant des années, c'est d'anéantir en une seule fois toutes les ressources de l'adversaire et de le mettre sens-dessus dessous.

Quel est le point du pays, devenu tout entier un front, qui soit à l'abri du danger des gaz ou des bombes incendiaires transportés par des avions dont la vitesse est de 500 kilomètres à l'heure? Aucune force autre que celle qui a conquis les airs ne pouvait donner sa forme d'aujourd'hui à la guerre.

Quelle autre solution peut-on avoir sinon d'y opposer la défense aérienne? Mais à côté de celle-ci il y a encore une autre mesure à prendre : organiser partout le pays-front! Contre les destructions des gaz et de la poudre, il faut qu'il y ait partout des centres de secours.

Si la nouvelle guerre a fait de la défense anti-aérienne un moyen de défense vital, elle a accru au moins autant l'importance du «Croissant-Rouge». Ce sont les armées du «Croissant-Rouge» qui accourent au secours de tout combattant atteint par les gaz ou par un éclat de fer. Notez ce mot que j'emploie : les «armées». Dans nos guerres, l'effectif des services du Kizilay se comptait, au front, par corps d'armées. A l'ère où nous nous trouvons du pays-front, il faut que le village le plus lointain puisse entendre, après l'explosion de la bombe d'avion, l'appel de l'auto de secours, l'armée de l'air et l'armée du Croissant-Rouge : dans la guerre nouvelle, l'une est aussi nécessaire que l'autre.

Si l'avion représente 100 % de sécurité, le noyau du Croissant-Rouge est pour le moins, une garantie de 50 %.

Le Croissant-Rouge pourra organiser partout les premiers secours, former les éléments auxiliaires. Nous ne pouvons apprécier quelles seront les mesures que prendra le Croissant-Rouge en face des nécessités d'une nouvelle guerre : s'il y a une chose que nous pouvons apprécier, c'est que les possibilités du Croissant-Rouge sont considérablement accrues aujourd'hui et multipliées par rapport à hier. Souhaitons que les circonstances dans lesquelles il aura à remplir les tâches que nous lui réservons soient à jamais écartées de ce pays; mais il faut avoir pris les mesures nécessaires pour surmonter complètement le danger.

Un cadeau de Noël up to day

Budapest, 15. — Une suggestion originale fut présentée par le bourgmestre de Budapest, M. Kaposvar, au conseil municipal de la ville. D'après cette initiative au lieu d'allouer une allocation en argent aux fonctionnaires, à l'occasion de la Noël, on leur donnerait en guise de cadeaux... un masque antigaz!

Le problème des minorités en Tchécoslovaquie

Karlsbad, 15. — Le ministre, des A. E. de Tchécoslovaquie, M. Krofta, parla ici au sujet du problème des minorités en Tchécoslovaquie. Il déclara que la minorité allemande doit adhérer moralement et spirituellement à l'Etat tchécoslovaque.

Une mosquée à Cufra

Rome, 15. — Une grande mosquée fut inaugurée à Cufra, ville située à l'intérieur de la Lybie. La population musulmane envoya un télégramme de remerciements chaleureux au Duce.

L'armée anglaise manque d'hommes

Londres, 15. — A la suite de l'insuffisance des recrues volontaires, le ministre de la Guerre mit à l'étude un projet de conscription obligatoire limitée pour le moment à certaines catégories de citoyens aisément remplaçables dans leur métier. On constate un déficit de 108 officiers et de 15.818 hommes.

Préparez-vous tous pour les

REVEILLONS

de la NOEL (24 Décembre) et JOUR de l'AN (31 Déc.)
aux DANCINGS-RESTAURANTS

Maxim's & Garden

Mêmes MENUS! Mêmes SPECTACLES! Mêmes DIRECTIONS!
Attractions inédites! — Cotillons! — Prix de valeur!
Grandes Batailles de Fleurs, Confettis et Serpents.

PRIX DU MENU SPECIAL :
400 Piastres au MAXIM 500 Piastres au GARDEN
Les inscriptions sont ouvertes dès aujourd'hui

LA VIE LOCALE

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Ambassade d'Angleterre
Sir Percy Loraine, ambassadeur d'Angleterre, est arrivé hier d'Ankara en notre ville pour y passer les fêtes de Noël et du Jour de l'An.

LA MUNICIPALITE

L'enquête au sujet du directeur-adjoint de la Halle
L'enquête menée par les inspecteurs municipaux à l'endroit du directeur administratif adjoint de la Halle aux légumes, M. Feysi, a pris fin. Le dossier en sera référé aux autorités compétentes après le Bayram.

Les prix des bateaux de la Corne d'Or

Les habitants de Halicivli en Corne-d'Or, ont fait une démarche auprès de la section de Beyoglu du Parti du Peuple comme aussi auprès de la présidence de la Municipalité en vue de solliciter une réduction du prix des billets de passage à bord des bateaux de la Corne-d'Or. Au lieu de respectivement 11 1/2 et 8 piastres et 10 paras qu'ils payent actuellement en 1ère et en 2ème classes, ils voudraient ne payer que 7 1/2 et 5 piastres. On examine actuellement cette demande.

Les nouveaux wagons du tram

Avez-vous vu les nouveaux wagons du tram? Y avez-vous voyagé? Deux de ces voitures, entièrement construites en notre ville, par le personnel de la Société, ont commencé depuis quelques jours à circuler à titre d'essai. Elles sont peintes en jaune canari, ce qui évoque, pour les plus vieux d'entre nous, les wagons de 1ère classe d'avant-guerre.

La particularité la plus caractéristique, la plus pratique aussi, des nouvelles voitures, est leur système de fermeture automatique des portes. Ainsi, plus de ces grappes humaines suspendues aux portières et plus de voyageurs pressés voulant sauter avant l'arrêt. Le système de fermeture et d'ouverture des portières est actionné par le seul wattman — et tant que sa voiture est en marche il se gardera bien de presser le pédale.

Une autre innovation est constituée par la porte dite de «service», qui sépare intérieurement en deux le wagon et qui est fermée pendant la marche. Ainsi, les voyageurs d'une moitié de la voiture entrent et sortent par l'arrière; ceux de l'autre moitié, par l'avant. Et l'encombrement aux portières est évité. Celles-ci sont d'ailleurs deux fois plus larges que celles des anciennes voitures.

La porte centrale de service a pour avantage de mettre fin au grand encombrement des courants d'air. D'une façon générale, d'ailleurs, les nouvelles voitures sont beaucoup plus abritées contre le vent et la pluie.

La largeur des portières a pour effet un développement correspondant des plates-formes avant et arrière, où les voyageurs debout disposent de beaucoup de place que par le passé, sont moins pressés et disposent de nombreuses courtoises pour se soutenir. Ce ne sont là que de petits détails, mais c'est de petites choses de ce genre qu'est faite la commodité des usagers.

Enfin, à noter qu'il n'y a de portières que sur un seul côté de la voiture, ce qui simplifie le service.

Dans l'ensemble, les nouvelles voitures ont été accueillies avec sympathie et intérêt par le public.

LES ASSOCIATIONS

L'activité bienfaisante du «Croissant-Rouge»
Voici quelques données intéressantes



Le nouveau conseil d'administration de la nouvelle union politique créée au Halkevi d'Eminönü pour remplacer l'union de secours au Hatay

Le lumineux exposé du Dr. Aras à Genève

Les mesures conservatoires demandées par la Turquie dans le «sancak»

Genève, 15 A. A. — Le Dr. Rüstü Aras, ministre des affaires étrangères, a présenté devant le conseil de la Société des Nations l'exposé suivant relatif à la question du «sancak» d'Iskenderun :
Monsieur le président, Messieurs, L'évolution du différend qui a surgi entre la France et la Turquie, au sujet de la région d'Iskenderun et d'Antakya vous est connue, les documents y relatifs vous ayant été communiqués.

POUR CREER UNE ATMOSPHERE DE CALME ET DE SECURITE

Après avoir pris la décision de saisir de l'affaire la présente session extraordinaire du conseil, le gouvernement de la République a adressé à M. le secrétaire général un télégramme dans lequel il exprime le désir de voir délibérer le conseil en premier lieu sur les mesures conservatoires dont la pénible situation des habitants turcs du «sancak» rend l'adoption indispensable, et ensuite sur le fond même du litige se rapportant au sort de cette région. C'est sur ce premier point que je vous prie aujourd'hui de concentrer votre attention afin que la solution sur laquelle vous vous arrêterez puisse créer, dans le débat à intervenir sur le fond de la question, l'atmosphère de calme et de sérénité qui convient le mieux pour le règlement des questions de cette importance.

A la «Casa d'Italia»

Mardi, 22 art., à 18 h. 30, dans la salle de la «Casa d'Italia», le Prof. Doet Ferraris, le conférencier si apprécié du public intellectuel de notre ville et directeur des écoles italiennes, fera une conférence sur ce sujet intéressant et d'actualité :

LES CONFERENCES

L'orientation artistique de l'Italie contemporaine
L'entrée est libre.

Les Conférences publiques de l'Université

Voici le programme des prochaines conférences qui seront données les mardis, de 18 heures 10 à 19 heures 20, pendant l'année universitaire :
Prof. Kerim : Les fondements des mathématiques, 22 décembre.
Prof. Winterstein : Les bases physiologiques du libre arbitre et de la responsabilité, 29 décembre.
Prof. Braun : La variété des causes déterminant la maladie.
Prof. Fuad Köprülü : L'histoire et les sciences sociales.
Prof. Oberndorffer : Tumeurs cancéreuses et recherches sur le cancer.
Prof. Schwartz : Un savant et son temps : la vie de Virchow.
Prof. Honing : L'idée positives du droit.
Prof. Arndt : Anciennes et nouvelles tendances sur la constitution de la matière.
Prof. Neumark : La vie économique et la charge de l'impôt.
Prof. Savard : L'électron est une réalité.
Prof. Parejas : Le glissement des continents et la géologie.
Prof. Hirsch : Le droit et la vie.
Prof. Igersheimer : Le monde des aveugles.
Prof. Freundlich : La conception actuelle de l'origine du monde.
Prof. Cemil Bilsel : De Moscou à Montreux.

LES ARTS

Le Mo Agosti à Istanbul

Le célèbre pianiste italien, de renommée internationale, le M^o Guido Agosti, de passage en notre ville, donnera dans quelques jours, sous les auspices de la «Dante Alighieri», un grand concert à la «Casa d'Italia». Nous donnerons prochainement des informations détaillées sur l'imminent artiste et le programme qu'il exécutera.

CE N'EST PAS EN TANT QU'ETAT MANDATAIRE QUE LA FRANCE A TRAITE AVEC LA TURQUIE

Mais, si l'expression géographique «Syrie» n'avait pas une étendue aussi démesurément amplifiée, comment admettre que l'attribution du mandat faite en 1920 puisse s'étendre jusqu'à des territoires au sort encore juridiquement indéfinis comme ceux du «sancak» d'Antakya?

En réalité, Messieurs, sur ces territoires aucune attribution de mandat n'a eu lieu de la part du conseil suprême et le conseil de la S. D. N. n'a pu en 1922 s'attribuer une compétence qu'il déclina par ailleurs, à propos du différend relatif à l'île de Yap, par exemple.

Ainsi, lorsqu'en 1921 la Turquie a tracé avec la France une ligne de démarcation, inconditionnelle sur sa grande partie, mais conditionnelle sur la partie touchant le territoire à majorité turque du «sancak» et lorsque les deux pays ont fait de cette ligne, en 1923, une frontière politique sans rien modifier des conditions qui y avaient été antérieurement attachées, il n'y avait pas de mandat français sur le «sancak» et ce n'est pas comme mandataire que la France a assumé des obligations vis-à-vis de mon pays.

LES DEBATS DE LAUSANNE SUR L'ARTICLE 16 DU TRAITE

Je ne veux pas abuser de votre temps

en vous citant textuellement les procès-verbaux de la conférence de Lausanne qui se rapportent à la rédaction de l'article 16 du traité. Je vous dirai seulement que la délégation turque a refusé d'accepter la rédaction proposée par les alliés en motivant son refus par le fait qu'une renonciation pure et simple à la souveraineté des territoires détachés n'était pas compatible avec les dispositions de l'accord d'Ankara de 1921 touchant les régions d'Iskenderun et d'Antakya. La délégation française a fini par convenir de la justesse de cette observation et une nouvelle rédaction a été faite de l'article 2 de l'article 16, spécifiant l'abandon de la souveraineté turque non pas en faveur d'une puissance agissant pour son propre compte ou en tant que mandataire, mais bien en faveur des seuls intéressés.

Il ressort de ce que je viens de dire que dans cette partie de son ancien territoire conditionnellement abandonné, la Turquie ne voyait que des populations destinées à jouir d'un régime autonome dans le cadre de l'autorité française et qu'elle n'avait à aucun moment songé à admettre l'existence d'une entité politique syrienne au nom de laquelle la France prendrait possession d'une communauté turque pour la placer un jour définitivement sous le joug d'une communauté non turque.

Je crois vous avoir dit clairement ma manière de penser quant au rôle qui est attribué à la S. D. N. et qui n'est en réalité nullement le sien. La charte du mandat, élaborée en 1922 et mise en vigueur au mois de septembre 1923, ne peut s'étendre au territoire du «sancak» qui reste après comme avant l'adoption de ce document distinctement et conditionnellement placé sous la seule autorité du gouvernement de la République française.

La charte de mandat ne parle pas du «sancak». Ce serait là une preuve suffisante de ce que je viens d'avancer.

(Voir la suite en 4ème page)

Silhouettes d'artistes

Mme Marguerite Zirkin

« De la musique avant toute chose » Mme Zirkin amplifie Verlaine. Elle ajoute : « De la musique et de la douceur avant toute chose. » Sous ce double vocable, elle crée une intimité attachante. Non plus une succession de sons-harmonie ou mélodie, mais la résonance de la vie, la voix cachée des choses, une conversation derrière le voile du temple où la jeune officiante prononce les paroles magiques.

Mme Zirkin est-elle actuelle? A l'heure où l'air est gonflé du hourvari quotidien et du vrombissement des moteurs, elle garde, sur la route où tout n'est qu'ordre et beauté, l'allure calme et souriante des jeunes Grecques à la procession des Panathénées. Elle sait que le véritable art est dans l'éternel humain et qu'il n'est pas donné à tout artiste de créer la minute brève où l'on souhaiterait de se détacher de la réalité pour retenir intact le souvenir de l'émotion sentie.

Aussi, dans ce « climat » formé par une sensibilité affinée et une intelligence attentive, avons-nous pu goûter une émotion et un apaisement que seules des mains de femme peuvent dispenser.

Mme Zirkin a un sentiment inné de la nuance, une opposition harmonieuse d'ombre et de lumière. La note chantée, étouffée et profonde, comme un écho ou une réminiscence, la phrase s'achève parfois comme dans un bruissement d'ailes son art, suggestif et évocateur, offre une trame pour le rêve et la fantaisie.

Des exécutions comme celles de la « Sonate en la maj. » de Mozart et des « Scènes d'Enfants » de Schumann sont un acte de foi. A ce prix seulement il est possible de ciseler d'une main assurée le contour fuyant d'une pensée impalpable, de projeter avec tant de vie et de fraîcheur, sur l'écran musical, toute la poésie de l'âme des enfants. Plus qu'à aucun autre moment du concert, public et artiste étaient en communion parfaite, et la « Réverie », égrenée avec un art accompli semblait la voix même qui affirmait cette communion.

Musique et douceur se parent de grâce, grâce qui semblerait appelée si elle ne s'illumineait au contact de l'Espagne, d'un rayon de soleil et de joie. Les broderies arachnéennes, trop arachnéennes, prêtes à se rompre comme des fils de la Vierge («Scherzo en do dièse min.» de Chopin), font place à des rythmes nets, scandés d'une main qui révèle la sonorité sans la heurter.

Sur la procession courante de fleurs la lumière enveloppe la silhouette aux teintes mauves. L'impression d'art est esquisse. — PEK.

CONTE DU BEYOGLU

L'AIGUILLE

Par BRICE HILAIRE

Ce jour-là, à table, Claudine baissait la tête au point que ses boucles blondes...

— Tu ne trouves pas, Lucie ? disait sa mère, que les yeux de Claudine sont dilatés ?

Vie Economique et Financière

A propos de la Semaine de l'Economie et de l'Épargne

Indépendance économique

M. Emin, directeur de l'École des Sciences Politiques, vient de prononcer, à l'occasion de la « Semaine de l'Economie et de l'Épargne », un discours particulièrement intéressant...



LL. MM. le Roi George VI et la Reine Elisabeth.

On ne peut oublier

Le gros succès obtenu l'année passée par le guichet KADER à Eminönü, au tirage du 1er Jour de l'An...

KADER fera votre bonheur

Bayan 283, Istiklal Caddesi en face du Passage Hacopulo

MOUVEMENT MARITIME LLOYD TRIESTINO

Galata, Merkez Rihim han, Tél. 44870-7-8-9

DEPARTS

CILICIA partira Mercredi 16 Décembre à 17 h. pour le Pirée, Naples, Marseille et Gênes.

FRATELLI SPERCO

Quais de Galata Hüdavendigâr Han — Salon Caddesi Tél. 44792

Table with columns: Départs pour, Vapeurs, Compagnies, Dates (sauf imprévu)

C. I. T. (Compagnia Italiana Turismo) Organisation Mondiale de Voyages. Voyages à forfait.

Deutsche Levante-Linie, G. M. B. H. Hamburg

Deutsche Levante-Linie, Hamburg A-G, Hamburg. Atlas Levante-Linie A-G., Bremen

Vapeurs attendus à Istanbul de HAMBURG, BREME, ANVERS

Le tissage de Nazilli

La construction du tissage de Nazilli progresse. Il sera inauguré à la prochaine fête de la République.

La toilerie de Kayseri

Suivant les renseignements fournis par les intéressés, la toilerie de Kayseri a déjà vendu toute la toile qu'elle pourra produire en 1937.

Un succès des ouvriers turcs

Le correspondant du « Tan » fait part à son journal, d'une scène dont il a été témoin et qui concerne la construction du tissage de Nazilli.

Une cimenterie est montée à Sivas

Les études entreprises dans les régions de Sivas et de Gimek pour la construction d'une fabrique pouvant assurer les besoins en ciment de l'Anatolie centrale ont été terminées.

Le coton à Balikeser

On procédera, cette année à des essais de culture de coton sur un terrain de trois cent mille « doniüms » en 25 différents chefs-lieux se trouvant compris entre Balikeser et Denizli.

ETRANGER

Le budget suisse en déficit

Berne, 16. — Le conseil national suisse a voté hier le projet de budget pour 1937 ; les recettes prévues sont de 493 millions de francs, contre 526 millions de dépenses, soit un déficit de 33 millions.

Un accord tchéco-yougoslave

Prague, 15. — On signe un accord tchéco-yougoslave de réciprocité en matière d'assurances sociales.

Le commerce extérieur de la Hongrie

Budapest, 15. — Durant les premiers onze mois de l'année courante, la Hongrie importa des marchandises pour une valeur de 394,4 millions de pengos et exporta des marchandises pour un montant global de 457,2 millions.

La gare maritime de Brindisi

Brindisi, 15. — Les travaux de construction de la nouvelle gare maritime de Brindisi furent inaugurés par le ministre des T. P. M. Cobolli Gigli, de retour de l'A. O. I.

MUNICIPALITE D'ISTANBUL THEATRE MUNICIPAL DE TEPEBAŞI BUYUK HALA THEATRE FRANÇAIS LEYLA VE MECNUN

Banca Commerciale Italiana Capital entièrement versé et réserves Lit. 845.769.054,50

L A M O D E

La mode du soir

Je vous ai narré ce que j'ai vu à Paris lors de mon récent voyage en fait de fourures et de robes en général. Je vous parlerai, aujourd'hui, d'élégantes d'Istanbul, des robes du soir.

Avant que n'eussent commencé les collections, avant que les trois coups fatidiques ne fussent frappés, au figuré, pour laisser entrer la mode d'hiver, on pouvait déjà peser l'importance des robes du soir. Et peser est le mot. Il suffisait de voir descendre des ateliers, dans la hâte et le mystère de la dernière heure, les petites mains tenant à pleine main — respectueusement — les masses lourdes, les belles étoffes des robes encore endormies et pliées.

Le temps est loin où plusieurs toilettes pouvaient tenir dans une boîte à mouchoir. Aujourd'hui, d'une manière générale, qu'elle soit froncée, finement drapée, ou taillée d'une manière masculine, la robe du soir présente volume et poids.

Ce qui donne, avant tout, cette impression de volume, c'est la jupe. C'est elle qui attire l'attention, par un détail, une recherche, et surtout, par l'ampleur.

L'ampleur est certainement le thème dominant, mais se prête à tant de variations qu'on ne peut parler d'une manière généralement. Il faut la décrire par une énumération de cas particuliers : l'ampleur également répartie, l'ampleur rejetée en avant ou — le plus souvent — en arrière, l'ampleur retenue, l'ampleur dissimulée.

Ampleur générale : ce sont les belles robes d'un grand faiseur de la Rue de la Paix, en dentelle noire et velours, ou en lamé d'argent, ou en tulle...

Certains robes et certains manteaux accentuent par quelque matelassage la cambrure des reins.

L'importance de la ligne de dos est, on le sait, un des grands points de la mode. Plutôt que de face, une robe doit se faire admirer de dos, ou de profil. De profil, on se rend compte que toute l'ampleur rejetée en arrière donne un mouvement fuyant, plongeant, des plus agréables à voir.

SIMONE

Pour prolonger votre jeunesse

La jeunesse, que toute femme voudrait pouvoir enchaîner à ses pieds, s'enfuit, hélas !... quoi que l'on fasse. Pourtant, nous possédons, maintenant, l'art de la retenir fort longtemps et, ce que nos grand-mères croyaient irréalisable, est, pour nous, chose toute naturelle.

Il y a cent ans, une femme était vieille à 30 ans ; il y a cinquante ans, elle l'était à 40 ; aujourd'hui, je suis sûre, qu'à plus d'une femme de 60 ans, cette épithète atristante ne conviendrait pas.

La culture physique est la base du miracle. Malheureusement, on est très souvent réfractaire à cette hygiène élémentaire, on ne fait rien, ou presque rien, pour inculquer à l'enfant le goût de la culture physique. On devrait lui apprendre à respirer et à faire « jouer » tous ses membres comme on lui apprend à faire la toilette extérieure de son corps.

Plus nous pénétrons de cette vérité, plus nous reculons l'échéance de la décrépitude.

Il ne s'agit pas d'être une sportive émérite, championne de X ou de Y, mais d'être une femme saine, résistante, aux formes souples et harmonieuses.

La vie moderne demande à beaucoup d'entre nous une activité presque

excessive. Il faut veiller au bon ordre du foyer, souvent travailler au dehors et, le soir encore, être capable de sortir si tel est le désir de notre mari.

Ne croyez pas qu'ajouter à cet emploi du temps déjà trop chargé, dix minutes de culture physique, le matin, devant votre fenêtre ouverte, soit un surcroît de fatigue : c'est peut-être la seule chose qui vous permettra de résister à cette vie trépidante.

Vous qui êtes sédentaire, qui devez, tout le jour, rester devant une machine à écrire, vous emmagasinez, pendant ces dix minutes plus de résistance que pendant toute une journée passée à dormir au grand air ; vous qui courez du matin au soir pour les besoins de votre métier, vos muscles entraînés obéissent sans peine et vous êtes, le soir, moins lassée que votre voisine qui n'a pas un organisme préparé ; vous qui êtes un peu paresseuse et un peu gourmande, vous pouvez, sans craindre de perdre votre ligne, prolonger votre sieste et prendre chaque jour votre thé, si vous faites quotidiennement votre gymnastique.

Qu'est-ce que dix minutes dans une journée pour conquérir et conserver la santé et la beauté ?

Toutes les femmes devraient comprendre cela pour elles-mêmes et pour leurs enfants...

M. C.

LES DINERS-FRUILS

Les végétariens et tous les « carnophobes » — et il y en a pas mal à Istanbul, qui suivent ce régime — nousissent un vrai culte pour les fruits.

« Fruit - aliment », tel est leur credo. De là à instituer les diners-fruits, il n'y avait qu'un pas.

Les végétariens viennent de franchir. En Turquie où les fruits d'excellente qualité, abondent, cette formule nouvelle pour l'Occident némit déjà depuis bien longtemps de nombreux suffrages.

Les diners-fruits sont excellents pour la santé. Et nos autorités si sages nous conseillent de manger beaucoup de fruits.

Ils sont excellents pour la santé. Mais pour que cette formule se généralise, il s'agit de l'organiser, en Europe surtout, avec science, pour qu'elle plaise à tous.

Un fruit s'avère, il est vrai, plus ou moins savoureux selon sa présentation. Dans ce diner moderne, les variétés doivent être nombreuses. Un maître des-diners fruitifères conseille d'offrir, par

exemple, des salades de fraises, d'orange et d'amandes arrosées d'un peu de marasquin et saupoudrées de sucre en poudre, ce qui les rendra nourrissantes à souhait. Puis la « timbale de framboises » posée en milieu de table, consistera en une croûte feuilletée, entièrement fourrée de framboises à la crème, auxquelles vous mélangerez quelques belles dénoyautées.

Lesabricots seront dressés en pyramides sur un socle fait de prunes reines-claude.

Avec eux, vous servirez une crème au kirsch bien glacée.

Enfin, lorsque le moment des melons sera venu, vous ferez goûter à vos invités la recette suivante :

Creusez un de ces beaux fruits, puis remplissez la partie évidée d'une salade de pêches, amandes, prunes, groseilles très fortement sucrés et humectée de champagne. Ensuite, refermez votre melon et mettez à la glacière, le matin, pour le soir.

Vous aurez là un des meilleurs entre-mets qui soient.

PIERRETTE.

Les robes larges et bouffantes

Les robes larges et bouffantes n'empêchent pas deux types différents de continuer : la robe drapée, la robe droite. Reprise saison après saison, la robe drapée permet à Alix de merveilleuses réussites. Un de ses modèles est en fin jersey de soie blanche, un autre en jersey noir.

C'est le triomphe de la draperie en cascade, en jeu d'eau, en fontaine, fluide et rebondissante.

...il faut aussi noter, ici, une tendance très générale à accentuer le corps de la femme en rondeur dans les robes du soir. On ne peut prononcer le mot de cambrure, celui de buste, cela serait exagéré. Mais il y a des suggestions à cet effet.

Schiaparelli, par un petit boléro ou corselet noué, souligne la ligne de taille haute.

La robe longue en prend aussitôt une allure Directoire ou Empire, d'autant plus qu'elle est ornée de bandes au bas de la robe.

Ces bandes représentent au lieu d'une

Grecque classique, le dessin curieux d'un ruban déroulé. Un autre effet de corselet est donné chez Francevramant par un très haut ruban sous la poitrine.

La poitrine haute est accentuée sur certaines robes décolletées « en corbeille ».

...La mode tailleurs est particulièrement sensible sur les manteaux du soir. Nets, sobres, taillés comme des redingotes, ajustés, on en fait, en tweed sombre, coupés avec six coutures dans le dos. Sévères et sans ornements, ils sont la chrysalide qui cache un papillon. Dès qu'ils s'ouvrent apparaissent des revers brodés de paillettes et de perles brillantes. Et dessous, une claire robe surgit, surprise précieuse, en satin turquois clair, aux lignes Empire.

D'autres manteaux du soir donnent les silhouettes les plus diverses. On emploie parfois un lainage duveté pour une cape violette qui compose avec une robe de panne vert foncé une harmonie profonde. La robe, légèrement froncée, se ferme par une torsade violette entre les seins.

LUCIENNE.



Que mettrai-je ?..

Pour augmenter la résistance des verres à vin

Vous avez intérêt, avant d'utiliser de la verrerie, de la plonger dans de l'eau froide additionnée de sel, que vous porterez lentement à ébullition. Ce traitement est particulièrement in-

diqué en ce qui concerne les verres à grogs et à boissons chaudes qui éclatent fréquemment quand on les remplit.

On conseille de ne pas placer sur un plateau en métal les verres contenant un liquide chaud, ce qui augmentera le risque de les voir se briser...

MICHETTE.

MICHETTE.

Les mesures conservatoires demandées par la Turquie dans le "sancak"

(Suite de la 2ème page)

Cet acte institue les langues française et arabe comme seules langues officielles sur tout le territoire du mandat, alors que les traités de 1921 et 1923 reconnaissent la langue turque comme langue officielle pour la région autonome d'Iskenderun et d'Antakya.

LE DEMEMBREMENT DE LA SYRIE

Messieurs, à commencer par le gouvernement français, on nous a reproché de différents côtés de tendre au démantèlement de la Syrie. Ce n'est pas nous, mais bien le conseil de la S. D. N. et la commission des mandats qui ont démantelé la volonté du conseil suprême de San Remo en partageant l'unité syrienne qui y était envisagée. On nous demande si un Etat indépendant à Antakya et Iskenderun pourrait être viable. Est-ce pour rendre plus viable la Syrie que le conseil de la S. D. N. et sa commission des mandats ont réalisé cette division qui provoque chaque jour les protestations énergiques et sanglantes des principaux intéressés ? J'ai tenu à attirer sur ce fait l'attention du conseil afin que, par cette occasion, il lui soit possible de réfléchir sur les erreurs du passé avant de leur donner sa consécration définitive.

ISKENDERUN, DEBOUCHE DE L'HINTERLAND MÉSASIATIQUE

Messieurs, les populations turques du «sancak» constitueront toujours un élément national de la plus haute importance pour la Turquie. Je suis persuadé que si les Syriens auxquels notre profonde sympathie est acquise étaient suffisamment renseignés sur cette vérité et sur les avantages qu'ils pourraient tirer de l'indépendance de ces territoires que nous voulons voir entièrement désarmés et voués aux seuls intérêts économiques profitables non seulement à la France et à la Turquie et à la Syrie, mais à tous les pays auxquels l'immense hinterland desservit par le port d'Iskenderun serait susceptible d'ouvrir des possibilités économiques incalculables ; si les Syriens, dis-je, pouvaient bien mesurer la portée de ce que j'affirme, ils seraient les premiers à abandonner l'idée de cette aliénation de pure forme pour confider la collaboration franco-turco-syrienne.

LE CALME IMPOSE PAR LA BAJONNETTE

Voici, Messieurs, ce en quoi consiste la genèse de cette question d'Iskenderun, dont la population vient de subir des répressions sanglantes parce qu'elle a refusé à la Syrie un droit que rien ne lui confère. Le calme est aujourd'hui rétabli, dat-on ; mais de quel calme s'agit-il ?

C'est le calme imposé par la baïonnette, calme favorable à la Syrie qui n'a aucun droit et préjudiciable aux intérêts et aux droits les plus sacrés des populations qui ne veulent à aucun prix subir une aliénation syrienne.

L'AMITIE FRANCO-TURQUE

Le fait en finir pour qu'une étude objective soit faite par le conseil, pour qu'une solution juste et équitable intervienne dans cette importante question, il faut le calme dans le respect des droits.

Nous venons donc proposer à la S. D. N. dans cette période de contestations, de prendre en mains les destinées du «sancak».

Que les troupes françaises et celles composées d'éléments hostiles à la Turquie et aux Turcs se retirent des territoires contestés.

Qu'un petit détachement de gendarmerie neutre soit envoyé sous la direction effective d'un commissaire de la S. D. N.

Qu'aucun fait nouveau de la part de la Turquie, de la France et de la Syrie ne vienne préjuger de la situation à intervenir.

Que soit créée enfin cette atmosphère favorable à l'entente entre les intéressés ou aux délibérations efficaces de votre haute institution.

La Turquie vous demande de recommander cette solution en vous confirmant une nouvelle fois qu'entre la France et elle l'amitié profonde et sincère qui existe est la garantie la plus sûre d'une solution de conciliation. Jamais les relations entre les deux pays n'ont été, malgré ce différend que j'espère passer, plus solides et plus étroites. Mon gouvernement a la ferme conviction que le gouvernement français sera le premier à comprendre notre extrême sensibilité et à nous prêter son aide en cette pénible conjoncture.

Vous avez entendu la cause, Messieurs, il vous appartient à vous de la considérer en pleine conscience et en attendant qu'il nous soit possible de nous présenter devant vous pour traiter le fond même de la question dont les mesures à prendre ne constituent que la face urgente, destinée à débayer le terrain.

A travers l'histoire nationale Vieux trésors turcs découverts en Hongrie

Le rôle que le peuple turc a joué dans l'histoire de l'humanité s'étend aux événements les plus décisifs. Alors que les peuples civilisés de l'Occident se trouvaient dans la plus profonde ignorance, les tribus turques se dirigeaient vers l'Occident emportant avec eux les connaissances et la culture de l'Extrême-Orient. Il ne faut donc pas pour les tribus turques, appliquer à celles-ci le préjugé comme quoi elles furent à demi-civilisées, mais au contraire reconnaître cette vérité que les tribus turques ont importé en Occident la culture contemporaine et la civilisation.

Comme fondateurs d'Etats, les peuples turcs sont connus depuis 1.200 ans avant J.-C., lorsque, au nord-est de la Chine, apparut le royaume des Huns contre lesquels avait été construite la muraille chinoise.

Les connaissances sur l'activité culturelle turque dans l'histoire ont jusqu'à nos jours ordinairement été puisées à des sources où le mot turc était confondu avec le mot mahométan.

Ce qui fit qu'un grand nombre d'œuvres culturelles accomplies par les Turcs non-mahométans étaient considérées comme n'appartenant pas à ce peuple, et les nations de même religion que les Turcs s'approprièrent et s'attribuèrent le mérite de ces réalisations.

L'histoire est pleine d'exemples à cet égard.

Aujourd'hui, cependant, que les nations sont classées non plus d'après la religion, mais d'après l'ascendance génétique, un grand nombre d'œuvres culturelles considérées jusqu'à présent comme n'ayant rien de commun avec le peuple turc, se sont révélées comme leur appartenant entièrement.

En 1799, dans le village hongrois de Négy - Szent - Miklos, le paysan Néra Vuin, bûchant une fosse dans sa cour, par hasard, fit la découverte d'une certaine quantité d'or cachée sous terre. La découverte fut portée à la connaissance des autorités de Budapest, qui mirent la main dessus. Le trésor fut ensuite racheté par l'empereur François - Joseph et remis au cabinet des monnaies et antiquités du roi (K. K. Münz - und - Antikenkabinett), et passa ensuite au musée artistique et historique de cette même ville (Kunst historisches Museum) où il est conservé actuellement.

Le trésor découvert consiste en 23 vases en or différents, travaillés avec un grand art et ornés de riches motifs représentant des bêtes et des plantes. On voit sur eux des représentations de légende mythologiques de l'Orient. Le poids général des vases est de 6 kg. environ.

Comme on considéra qu'ils appartenaient à l'époque des Huns, le trésor fut appelé « Trésor d'Attila ».

Les savants archéologues et turcologues n'ont pu, au cours du 19ème et du commencement du 20ème siècles, rien déterminer à leur sujet d'une façon positive. Malgré cela, ils ont tous conclu qu'ils sont sans aucun doute de provenance turque. Il restait donc à déterminer à quel peuple appartenait le trésor.

Le linguiste danois Vilhelm Tomsen, qui avait déchiffré les anciennes inscriptions turques d'Orhon, se mit à traduire la plus longue inscription en caractères grecs et mots turcs, dans le fond d'une écuelle.

Cette écuelle est de forme arrondie et porte un anneau. Au milieu parmi les cercles concentriques se trouvent gravés une inscription et des petits cercles ornements. Sur les parois se trouvent des ornements représentant des plantes.

L'inscription est la suivante : Boula Zoapan tesi digetydi, Botaoul zoapan tagroji itzigi tesi

Tout cela se trouve sur la partie supérieure de l'écuelle. Au bas de la partie inférieure, au milieu, est représentée une lutte entre deux animaux fantastiques. Un lion ailé saisit entre ses pattes et renverse un taureau. Entre les ornements on aperçoit des traces d'émail. Le poids de l'écuelle est de 0.212 gr. For de 22 carats net. On distingue bien que l'inscription n'a pas été posée en même temps que le moulage de l'écuelle, mais bien plus tard.

La traduction de l'inscription rencontra de grandes difficultés, vu qu'on ne savait pas à quel peuple turc appartenait la langue de l'inscription. Toutefois, Vilhelm Tomsen donne l'interprétation qui, en réalité n'est pas loin de la vérité : « Le zoapan Boula a achevé la coupe, (cette) coupe à boire qui par la zoapan Botaoul a été adaptée à être suspendue ».

Contrairement à toutes les interprétations ci-dessus, nous avons l'interprétation grecque, de M. Cotirou, inspecteur des antiquités byzantines à Athènes, qui interprète : « Boula Zoapan de Tesse de Digutyzy, Botaoul Zoapan de la

Paris, 16 A. A. — Le Sénat a discuté le projet de loi sur l'arbitrage obligatoire.

M. Fourcade demanda si le gouvernement entendait faire exécuter les ordonnances interdisant les occupations d'usines et s'il entendait mettre un terme à l'inertie des parquets.

M. Blum répondit que 115 affaires furent réglées par évacuation et que 32 sont en voie de règlement rapide. Il existe seulement, dit-il, 2.400 grévistes dans la région parisienne. A Lille, les usines furent évacuées. Elles le seront prochainement à Maubeuge. Le Sénat doit voter rapidement cette législation qui apportera une solution rapide, amiable, légale.

M. Blum et les partis de droite

Paris, 15. — L'entrevue accordée par M. Blum aux « News Chronicle » provoqua un grand intérêt. Les premières réactions des milieux de droite furent nettement défavorables. Ils stigmatisèrent les déclarations du chef du gouvernement relativement à la situation intérieure en France.

Le tourisme en Italie

Rome, 15. — M. Mussolini a reçu à Palazzo Venezia, les présidents des institutions provinciales de tourisme et les présidents des syndicats provinciaux d'hôteliers qui lui furent présentés par le ministre Alfieri. Le Duce a fixé les directives du tourisme italien et en a relevé les fonctions en ce qui a trait à l'équilibre de la balance des paiements. S'adressant tout particulièrement aux hôteliers, il leur a recommandé que rien ne soit oublié de tout ce qui peut contribuer à préparer aux étrangers un milieu accueillant, de façon à rendre agréable leur séjour en Italie.

contre de Tango et de Tesse ».

Considérons brièvement la signification de chaque mot séparément, et voyons laquelle des interprétations est juste, (De l'«Ankarax»)

(à suivre)

Sahibi : G. PRIMI
Umuni Nesriyat Müdürü :
Dr. Abdül Vehab BERKEN
M. BABOK, Basmevi, Galata
Sen-Piyer Han — Telefon 43458

La loi sur l'arbitrage obligatoire devant le sénat français

Paris, 16 A. A. — Le Sénat a discuté le projet de loi sur l'arbitrage obligatoire.

M. Fourcade demanda si le gouvernement entendait faire exécuter les ordonnances interdisant les occupations d'usines et s'il entendait mettre un terme à l'inertie des parquets.

M. Blum répondit que 115 affaires furent réglées par évacuation et que 32 sont en voie de règlement rapide. Il existe seulement, dit-il, 2.400 grévistes dans la région parisienne. A Lille, les usines furent évacuées. Elles le seront prochainement à Maubeuge. Le Sénat doit voter rapidement cette législation qui apportera une solution rapide, amiable, légale.

La prochaine séance aura lieu jeudi, pour la discussion des articles du projet.

M. Blum et les partis de droite

Paris, 15. — L'entrevue accordée par M. Blum aux « News Chronicle » provoqua un grand intérêt. Les premières réactions des milieux de droite furent nettement défavorables. Ils stigmatisèrent les déclarations du chef du gouvernement relativement à la situation intérieure en France.

Le conseil des ministres français

Paris, 16. — Au cours du conseil des ministres tenu sous la présidence du président de la République, M. Lebrun, M. Vincent - Auriant, ministre des Finances, a exposé l'état de la Trésorerie. Il a annoncé qu'un nouvel emprunt serait émis prochainement en vue de faire face aux dépenses nécessitées par l'accroissement du budget de la défense nationale. Cet emprunt, a spécifié le ministre, serait réservé aux détenteurs d'or et aux souscripteurs du dernier emprunt. Les bons coûteront 100 francs et seront remboursables à 140 francs. Les modalités de l'emprunt seront expliquées aujourd'hui par M. Vincent-Auriant dans une allocution radiodiffusée.

Avant l'exposé de M. Auriant, M. Delbos, chef du Quai d'Orsay, avait fait un tour d'horizon sur la situation extérieure, s'arrêtant notamment sur les réponses envoyées au projet de médiation franco - britannique et sur le récent discours de M. Anthony Eden à Bradford.

Les dettes de guerre

Washington, 16 A. A. — Hier, jour d'échéance du paiement des dettes de guerre, tous les anciens Etats alliés et associés, à l'exception de la seule Finlande, ont de nouveau refusé de payer quoi que ce soit. La Finlande effectue régulièrement à chaque échéance le paiement de sa tranche de deux cents et quelques mille dollars.

La Tchecoslovaquie et la collaboration internationale

Prague, 16 A. A. — Dans un discours prononcé hier soir devant le Club des Industriels, le Dr. Krofta, ministre des affaires étrangères, a déclaré notamment que la Tchecoslovaquie avait toujours été pour la collaboration des Etats de l'Europe centrale, mais qu'elle désire que cette collaboration reste purement économique, libre de toutes influences politiques, et qu'elle ait l'assentiment de toutes les grandes puissances occidentales.

Le voyage de M. Roosevelt

Washington, 15. — Le président Roosevelt, après Charleston, poursuivra son voyage vers Washington où il prononcera un discours radiodiffusé au sujet de son voyage de 12.250 milles effectué en 21 jours.